

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 16 décembre 2016

**4<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2016-11-4-3

**Service instructeur**  
DSOL - Direction de l'autonomie

**Service consulté**

**RENOUVELLEMENT DES SCHEMAS D'ORGANISATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE**

Résumé : Les trois schémas départementaux portant sur les champs Protection de l'enfance, Handicap et Gérontologique arrivent à échéance en 2016. Il est proposé de procéder à leur évaluation d'ici février 2017 et d'élaborer deux nouveaux schémas, l'un pour la Protection de l'enfance et l'autre pour l'Autonomie (regroupant les personnes en situation de handicap et les personnes âgées en perte d'autonomie) de mars à décembre 2017.

Les Départements ont la charge d'établir des schémas d'organisation sociale et médico-sociale. Ces documents, établis pour une période maximum de 5 ans :

- apprécient la nature, le niveau et l'évolution des besoins sociaux et médico-sociaux de la population ;
- dressent le bilan quantitatif et qualitatif de l'offre sociale et médico-sociale existante ;
- déterminent les perspectives et les objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale et, notamment, ceux nécessitant des interventions sous forme de création, transformation ou suppression d'établissements et services, et, le cas échéant, d'accueils familiaux ;
- précisent le cadre de la coopération et de la coordination entre les établissements et services ;
- définissent les critères d'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de ces schémas.

Les trois schémas départementaux portant sur les champs Protection de l'enfance, Handicap et Gérontologique arrivent à échéance en 2016.

A l'exception du schéma Protection de l'enfance, ils doivent s'articuler avec le Projet Régional de Santé, dont la durée a été prorogée par la loi d'une année, soit jusqu'en 2017.

Par ailleurs, la Direction de la Solidarité est engagée dans un processus de réorganisation qui doit s'appuyer sur les besoins sociaux des Haut-Rhinois et des priorités d'action fixées par les schémas d'organisation.

En conséquence, il est proposé d'élaborer notre processus de renouvellement des schémas selon le calendrier suivant :

- décembre 2016 à février 2017 : évaluation des schémas en cours,
- mars à décembre 2017 : élaboration de deux nouveaux schémas, l'un de Protection de l'enfance, le second de l'Autonomie réunissant en un seul document les politiques en direction des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 4<sup>ème</sup> Commission (solidarité et autonomie) et de la 10<sup>ème</sup> Commission (solidarité, famille, insertion et logement) réunies le 18 novembre 2016.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et d'adopter le calendrier ci-avant de renouvellement des schémas d'organisation sociale et médico-sociale.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN